Association Résidence Saint Nicolas

PROJET ASSOCIATIF

2023 - 2028

Siège de l'Association : 5 Rue Félix Viallet 48300 LANGOGNE

Site internet : www.foyerstnicolas.fr

SOMMAIRE

1- L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION 3

2- PRINCIPES ET VALEURS 5

2.1 MISSIONS DE L'ASSOCIATION 5

2.2 LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'ASSOCIATION : HUMANISME, GARANTIE DES DROITS ET RESPECT DE LA DIGNITE 5

2.3 ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION 6

2.4 DEVOIRS DES ACCOMPAGNANTS DE VIE 7

3- SITUATION ACTUELLE 7

3.1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ETABLISSEMENTS 7

3.1.1 Présentation de l'Association 7

3.1.2 Présentation des établissements 8

3.1.3 Les avantages de son organisation 10

3.2 LES MOYENS 10

3.2.1 Les ressources humaines 10

3.2.2 Les aspects immobiliers 11

3.3 LES PARTENARIATS 11

4- PLAN STRATEGIQUE POUR LES ANNEES A VENIR 12

***CONCLUSION* 14**

PREAMBULE

Depuis plusieurs années, l'évolution du public accueilli nous amène à constater, d'une part, une diminution du handicap mental grâce notamment aux progrès de la médecine, et d'autre part, une augmentation des pathologies dites « psycho-sociales » en lien avec les évolutions de notre Société. Nous nous réjouissons, par ailleurs, d'une plus grande implication des familles.

Compte tenu de ces évolutions et des changements opérés au niveau de l'Association, le Conseil d'Administration a décidé de réviser son projet associatif pour définir les nouveaux axes d'orientation de l'Association.
Ce texte a été adopté par l'Assemblée Générale du 22 juin 2023.

1 - L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

C'est en 1976, au cours d'une discussion entre deux mamans – Madame Lucie PEYTAVIN, maman de Danièle (enfant handicapée), Présidente de l'ADAPEI et fidèle de l'Abbé Lucien OZIOL dès ses premiers projets, et Madame Aline LEROY, Maire adjointe de la Commune de Langogne, chargée des Affaires sociales et Présidente du CCAS – qu'a germé l'idée de répondre aux besoins de prise en charge spécifiques des personnes en situation de handicap ne pouvant plus travailler en raison de leur état de santé ou de leur âge et par voie de conséquence ne pouvant plus être hébergées dans les foyers des Centres d'Aide par le Travail. Cette idée s'avère tout à fait novatrice, puisqu'en France, à cette époque, il n'existe aucune réponse à ce besoin grandissant et que les personnes en situation de handicap sont alors orientées vers les hôpitaux psychiatriques où elles n'ont pas leur place.

La vacance de l'ancien hôpital de Langogne a été l'opportunité saisie pour mettre à exécution ce projet.

Madame Lucie PEYTAVIN, Madame Aline LEROY et l'Abbé Félix VIALLET Maire de Langogne décident de poursuivre leurs réflexions avec l'Abbé Lucien OZIOL, fondateur du Clos du Nid et des Ateliers de la Colagne situés à Marvejols en Lozère. La rencontre de ces deux hommes d'exception a été déterminante.
C'est lors de cette entrevue qu'est prise la décision, un peu folle à l'époque, de créer à Langogne la première « maison de retraite » pour personnes en situation de handicap de France.

L'Abbé Lucien OZIOL, désireux de créer un établissement pour les plus âgés de ses protégés, réalise ainsi ce qu'il avait toujours souhaité :

« La prise en charge des « déshérités » de la vie du berceau jusqu'à la tombe »

Les Statuts de l'Association sont déposés le 24 août 1977 et paraissent au Journal Officiel du 13 décembre de la même année.

C'est ainsi que l'Association, sous la présidence de l'Abbé Viallet, s'installe dans les anciens bâtiments de l'hôpital local de Langogne avec une capacité de 48 lits. Le 1er résident est accueilli le 2 mars 1981.

A partir de 1986, le nombre de demande d'accueil s'accroissant l'Association décide de s'agrandir. La capacité d'accueil de Langogne est portée à 60 places et, au fil des années, d'autres établissements voient le jour :

1991 : ouverture d'une annexe de Langogne à Auroux

1998 : ouverture d'un établissement à Pradelles

1998 : ouverture à Langogne de l'annexe de l'Avenue Foch

2001 : ouverture d'un bâtiment principal à Auroux

2001 : ouverture d'un établissement à St Alban sur Limagnole

2007 : ouverture de l'établissement St Nicolas Mazard à Montfaucon en Velay

2008 : ouverture de la Direction Générale de l'Association

2012 : ouverture de l'établissement du Val d'Allier à Langogne

2016 : ouverture d'un centre de vacances adaptées : la Vi'la Margeride au Villaret à St Alban

2016 : ouverture d'une unité Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) à Pradelles

Janvier 2020 : reprise de l'EHPAD à Auroux

Mai 2020 : ouverture d'un établissement à BOISSET dans le Cantal

Juin 2020 : Reprise d'un Etablissement à Rosières

Avril 2022 : Mandat de gestion avec Association Margeride Accueil à St Alban
Et traité de fusion au 1er juillet 2022 MARPA à St Alban

2 - PRINCIPES ET VALEURS

2.1 MISSIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association Résidence Saint Nicolas a pour but essentiel l'accompagnement de tout adulte en situation de handicap mental, avec ou sans handicap moteur, avec ou sans pathologie psychiatrique (modérée et stabilisée), avec des troubles envahissants du développement, ne pouvant plus travailler ou n'ayant jamais travaillé.

Pour ces personnes en situation de handicap, l'Association veut et s'engage à répondre à l'ensemble de leurs besoins et de leurs attentes ainsi qu'aux effets de leur vieillissement.

Dans ce sens, elle apporte une réponse spécifique adaptée à chacun tout au long de sa vie.

L'Association assure le développement permanent des compétences de ses professionnels et adapte constamment le patrimoine immobilier, dont elle est propriétaire, pour répondre à cet objectif.

L'Association s'engage à prioriser l'accompagnement de manière individualisé et à proposer et garantir un parcours prenant en compte l'évolution de l'état du résident.

L'individualisation et la notion de parcours doivent permettre de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie que la personne accueillie a acquise au cours de sa vie, de l'améliorer quand cela est possible et de l'accompagner dans l'intégralité de son parcours de vie dans un climat serein, dynamique, chaleureux et affectif.

La mission de l'Association est de garantir et de fournir un parcours individuel adapté pour répondre aux besoins des personnes quelle accueille sans exclure la possibilité de partenariat formalisé avec d'autres associations œuvrant pour la même cause.

2.2 LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'ASSOCIATION : HUMANISME, GARANTIE DES DROITS ET RESPECT DE LA DIGNITE

L'Association accomplit sa mission avec **humanisme** (philosophie qui met l'homme et les valeurs humaines au dessus des autres valeurs).

L'Association veille à **garantir les droits et le respect de la dignité** de chaque personne qui lui est confiée et s'engage à l'accompagner tout au long de sa vie avec professionnalisme et bienveillance.

Elle est une association laïque à but non lucratif. Elle a été reconnue « d'intérêt général » en novembre 2006 et « association de bienfaisance et d'assistance » en septembre 2013.

2.3 ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Depuis sa création, l'Association a fait le choix de s'engager envers :

La personne en situation de handicap et ou âgé

- En l'accueillant, en lui assurant un accompagnement personnalisé, professionnel et bienveillant ;
- En lui apportant les soins médicaux nécessaires à son état ;
- En l'aidant à s'assumer et à développer toutes ses capacités ;
- En l'aidant à construire son parcours de vie pour lui permettre de réaliser ses projets ;
- En répondant à ses besoins dans le cadre de son Projet Personnalisé afin de favoriser son épanouissement ;
- En recherchant systématiquement dans le respect de l'autodétermination sa parole et son accord ;
- En assurant son bien-être et son confort ;
- En lui apportant calme, tranquillité et sérénité ;
- En favorisant son intégration dans la société.

La famille

- En encourageant des contacts avec l'équipe pluridisciplinaire afin de l'associer pleinement au projet personnalisé du résident ;
- En privilégiant les échanges avec l'institution ;
- En la rassurant et en la soutenant dans ses difficultés et ses souffrances ;
- En favorisant les liens familiaux pour permettre le partage d'un maximum de temps avec son protégé ;
- En l'incitant à participer au Conseil de la Vie Sociale.

La Société

- En s'adaptant constamment aux nouvelles règlementations ;
- En répondant aux politiques publiques ;
- En participant aux instances gérant les solidarités nationales ;
- En gérant rigoureusement et judicieusement les fonds publics alloués ;
- En s'engageant à être innovante ;
- En répondant au plus près des exigences et des recommandations publiques (inclusion…) ;
- En respectant scrupuleusement les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

2.4 DEVOIRS DES ACCOMPAGNANTS DE VIE

Chaque salarié, dans sa fonction propre, est un accompagnant de vie, un professionnel de l'Association.

L'Association demande à chacun une bientraitance envers toutes les personnes accompagnées :

- En lui proposant un parcours de vie adapté ;
- En répondant à ses besoins particuliers ;
- En écoutant ses attentes ;
- En l'accompagnant dans toutes les dimensions de sa vie ;
- En prenant soin de son intégrité ;
- En soignant ses souffrances physiques, psychiques et morales ;
- En stimulant ses potentialités, ses talents, pour lui permettre de garder et développer son autonomie ;
- En encourageant de solides liens familiaux ;
- En aidant son intégration dans la société.

3 - SITUATION ACTUELLE

3.1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ETABLISSEMENTS

3.1.1 Présentation de l'Association

L'Association est régie par la loi de 1901. L'unité des champs d'action de l'ensemble des établissements, la qualité du service qu'elle exige, la rigueur et la transparence de la gestion administrative et financière sont assurées et garanties par une gouvernance bénévole en situation de responsabilité.

Le fonctionnement de l'Association s'appuie sur :

- **Une organisation associative décisionnelle :**

L'Assemblée Générale est l'organe souverain. Elle élit les Administrateurs, donne au Conseil d'Administration les pouvoirs pour le fonctionnement de l'Association et vote les rapports d'activités, financiers et les orientations.

Le Conseil d'Administration, composé de 10 à 19 membres élus par l'Assemblée Générale, est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite fixée par les Statuts de l'Association. Il a toute aptitude à prendre des décisions et à représenter l'Association.

Le Bureau dispose, par, délégation du Conseil d'Administration, des pouvoirs pour assurer la gestion courante de l'Association et doit lui en rendre compte.

Le(la) Président(e) anime et représente l'Association. Il(elle) engage et représente la personne morale dans ses domaines de compétence et agit sur délégation du Conseil d'Administration.

- **Une organisation fonctionnelle :**

Le Directeur Général, par délégation du (de la) Président(e), pilote la gestion des établissements et met en œuvre la politique décidée par le Conseil d'Administration.

Pour une gestion homogène de tous les sites, l'Association a créé un Comité Stratégique afin d'assurer la transversalité des décisions et leurs applications. Il est composé de quatre pôles :

- Pôle Accompagnement
- Pôle Soins
- Pôle Hébergement
- Pôle Administration Générale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), créé dans chaque établissement, donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.
Conformément au décret N°2022-688 du 25 avril 2022, le CVS réunit entre autres des personnes accompagnées, des représentants des familles, des proches aidants et des représentants légaux des personnes accompagnées ; des représentants de l'Association et des salariés ; des élus locaux, et un représentant du Conseil départemental, de l'autorité de tarification...

3.1.2 Présentation des établissements

Aujourd'hui l'Association Résidence St Nicolas, gère plusieurs établissements et leurs annexes situés sur trois départements et deux régions : quatre en Haute-Loire, un dans le Cantal (Région Rhône-Alpes-Auvergne) et six en Lozère (Région Occitanie).

Les différentes structures de l'Association proposent des places en Etablissement d'Accueil Médicalisé et Non Médicalisé ; en EHPAD, en résidence autonomie, en accueil temporaire et en accueil de jour réparties comme suit :

Langogne (48300) – N°FINESS : 48 078 496 2 et 48 000 300 3

- 57 places en Foyer de Vie (SIRET : 320 825 490 000 16)
- 20 places en Foyer d'Accueil Médicalisé (SIRET : 320 825 490 000 73)

Auroux (48600) - N° FINESS : 48 078 344 8 et 48 078 044 4

- 56 places Foyer de Vie (SIRET : 320 825 490 000 65)
- 24 places EHPAD en accueil permanent (SIRET : 320 825 490 001 15)
- 01 place EHPAD en accueil temporaire

St Alban/Limagnole (48120) - N° FINESS : 48 000 135 3 et 48 000 376 3

- 52 places en Foyer de Vie (SIRET : 320 825 490 000 32)
- 31 places Résidence Autonomie MARPA (SIRET : 320 825 490 001 31)
- 14 places en Centre de Vacances Vi'la Margeride (SIRET : 320 825 490 000 81)

Pradelles (43420) – N°FINESS : 43 000 354 1 ; 43 000 955 5 et 43 000 852 4

- 37 places en Etablissement d'Accueil Médicalisé (SIRET : 320 825 490 000 24)
- 8 places en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
- 1 place en accueil de jour
- 08 places en Unité Personnes Handicapées Vieillissantes (SIRET : 320 825 490 000 99)

Montfaucon en Velay (43290) – N°FINESS : 43 000 312 9

- 42 places en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (SIRET : 320 825 490 000 40)
- 3 places en accueil temporaire
- 5 places en accueil de jour

Rosières (43800) – N°FINESS : 43 000 610 6

- 40 places en Etablissement d'Accueil Médicalisé (SIRET : 320 825 490 001 23)

Boisset (15600) – N°FINESS : 15 000 380 4

- 38 places en Foyer de Vie (SIRET : 320 825 490 001 07)
- 02 places en accueil temporaire

L'association met à disposition de ses résidents et de leur famille un Centre de Vacances adaptées ainsi qu'à toutes associations médico-sociale intéressées.
Les séjours sont conçus de façon à proposer un accompagnement personnalisé pour les vacanciers.
Ce centre de « vacances adaptées organisées » est situé au Villaret (48120 St Alban sur Limagnole). Il a été agréé par arrêté N°165-2016 du 27 mai 2016. Il est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IM048160003

L'admission dans les établissements de l'Association est conditionnée par l'orientation délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie (M.D.A).

En conformité avec les Projets d'Etablissements la décision d'admission est prise par la Commission Parcours Associative (CPA)

En vue de garantir l'exercice effectif de ses droits et obligations, les responsables d'établissements remettent, au moment de l'admission, à chaque personne accueillie ou à son représentant légal, un livret d'accueil auquel sont annexés :

- Son Contrat de Séjour ou Document Individuel de Prise en Charge
- Le Règlement de Fonctionnement
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie

3.1.3 Les avantages de son organisation

Les établissements de l'Association, ayant chacun leurs spécificités, peuvent prendre en charge des personnes aux problématiques différentes ce qui permet de leur proposer un parcours de vie approprié au sein de notre Association.

Une coordination entre les différents établissements a été possible grâce à la création en 2008 d'un Siège Administratif. La mutualisation des moyens et des compétences lui permet aujourd'hui de faire face aux défis des contraintes budgétaires tout en gardant la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées.

3.2 LES MOYENS

3.2.1 Les ressources humaines

3.2.1.1 **Les salariés**

Aujourd'hui les effectifs sont majoritairement affectés aux services éducatifs (Educateurs spécialisés, Moniteurs éducateurs, AES (Accompagnant Educatif et Social).

Compte tenu du vieillissement des résidents, nous développons la partie « soins » et « accompagnement ». Dans ce but nous formons les professionnels pour permettre de répondre aux besoins et aux attentes de chacun. Le pôle médical se compose de : médecins généralistes, psychologues, psychiatre, kinésithérapeute, infirmiers, aide-soignants.

Les services généraux, techniques et administratifs assurent le bon fonctionnement des établissements et jouent un rôle important dans la qualité de la prise en charge de nos résidents.

3.2.1.2 **Les bénévoles**

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé exclusivement de membres bénévoles.
Les Administrateurs définissent la politique de l'Association et sont garants du respect de ses valeurs et de sa mission œuvrant pour le bien-être des personnes accompagnées.

3.2.2 Les aspects immobiliers

Dans un souci d'assurer le maximum de confort aux résidents, d'améliorer les conditions de travail du personnel et pour respecter les normes en vigueur, les locaux de l'Association sont en perpétuelle évolution.

3.3 LES PARTENARIATS

L'Association crée des échanges et des collaborations avec d'autres associations et établissements œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap ainsi qu'avec des organismes de l'économie sociale et solidaire. C'est en ce sens qu'elle est membre de plusieurs Groupements de Coopérations Sociale et Médico-Sociale (GCSMS).

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des soins nécessaires aux personnes accompagnées, l'Association a signé une convention de partenariat avec l'établissement « Hospitalisation à domicile – HAD Lozère » et avec les établissements hospitaliers les plus proches de chaque site.

L'Association favorise toutes les initiatives et implications des familles. Elle soutient l'Association des Parents et Amis des Enfants des Etablissements Fondés par l'Abbé Oziol (APEFAO). L'Association encourage les familles à adhérer à l'APEFAO pour obtenir conseil, aide et soutien.

4 - PLAN STRATEGIQUE POUR LES ANNEES A VENIR

La prise en compte du soin et de la dépendance de nos résidents est au cœur de nos réflexions.

La personne en situation de handicap vit dans une société qui évolue. Nous souhaitons adapter nos structures au monde des nouvelles technologies et des nouvelles règlementations. Nous devons prendre en compte une mobilité et une plus grande liberté des personnes accompagnées.

L'axe principal de développement est l'amélioration de la qualité qui se déroule autour des axes suivants :

- **Développer l'individualisation de la prise en charge pour assurer le bien-être et la sérénité des personnes accompagnées**

- **Développer une transformation de l'offre afin de combattre l'embolisation des structures**

- **Développer une gestion prévisionnelle des compétences pour répondre au mieux aux nouveaux publics**

- **Définir l'appartenance de la personne accompagnée à l'Association et non à l'établissement afin de pouvoir lui offrir des réponses les mieux adaptées à l'évolution de ses besoins, à son projet et à son parcours de vie.**

- **Poursuivre la démarche qualité avec le comité de pilotage**

- **Encourager les résidents à participer au monde associatif, culturel, sportif et de loisirs (vacances, ouverture vers l'extérieur…).**

- **Intensifier la communication de l'Association en externe et en interne.**

↳ Résidence Autonomie Foch :

Dans le cadre de l'évolution des différents accueils et accompagnements, l'Association doit se doter de nouveaux outils afin de proposer des étapes inclusives dans le parcours des personnes accompagnées. Aussi bien pour la personne handicapée que pour la personne âgée, la résidence autonomie sera une réponse cohérente dans leurs parcours.

Cet outil sera :

- une étape intermédiaire entre le domicile et le tout établissement pour la personne âgée et la personne handicapée vieillissante ;
- une réponse en aval et en amont pour la personne handicapée atteinte de troubles psychiatriques.

↳ Cuisine Centrale et buanderie - Création d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) :

L'association met un point d'honneur à fournir une production culinaire de très grande qualité en priorisant les produits bios, locaux et de saison ainsi qu'un service blanchisserie.
L'évolution de la réglementation environnementale nous impose de construire des outils vertueux sur le plan carbone favorisant les circuits courts et la réduction des coûts de transports.
L'Association prévoit de mettre en place une société commerciale.

↳ Projet innovant

Un constat sur les politiques publiques en 2023 fait clairement apparaitre trois grandes lignes :

1. le vieillissement de la population aussi bien celui de la personne handicapée que celui de la personne âgée reste un enjeu majeur pour les prochaines années ;
2. le passage du monde de l'enfance vers le monde adulte est une problématique importante pour la personne porteuse d'un handicap ;
3. la situation de la population du monde du handicap évolue vers trois secteurs importants : la psychiatrie, l'autisme et les troubles associés en forte augmentation.

L'Association souhaite proposer des solutions innovantes pour l'accueil des jeunes à leur entrée dans le monde des adultes. Elle doit inventer de nouveaux modes d'accompagnements pour ce nouveau public.

CONCLUSION

L'Association Résidence Saint Nicolas, fidèle à ses valeurs et à ses engagements, impulse constamment, par l'intermédiaire de son Comité stratégique, une exigence d'amélioration continue de la qualité et d'innovation afin d'offrir les meilleures prestations aux personnes accompagnées.

Ceci implique une mise en place opérationnelle efficiente par le comité de direction notamment une démarche d'auto-évaluation des processus afin de développer un accompagnement et des soins de qualité tout au long de la vie de chaque résident.

Comme elle l'a toujours fait, elle mettra sans relâche son action avec tout son personnel, son dynamisme, son imagination, et ses innovations, au service des personnes accompagnées et de leur famille.

« Pour avancer et progresser, il faut innover ».

Association
Résidence
Saint
Nicolas

« Leurs sourires et leur gaieté
sont notre plus belle récompense »

Siège de l'Association : 5 Rue Felix Viallet 48300 LANGOGNE

Site internet : www.foyerstnicolas.fr